

Modification constitutionnelle de 1987

Il a souligné qu'à l'occasion du débat constitutionnel de 1980 et de 1981, il a failli voter contre le projet soumis parce que les droits des autochtones n'y étaient pas reconnus. Il a ajouté que le gouvernement libéral de l'époque avait finalement consenti à une certaine forme de reconnaissance de ces droits. Il a déclaré également qu'à son avis, les droits des autochtones se sont pas menacés par l'Accord du lac Meech.

Selon de nombreux mémoires présentés par les peuples autochtones au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, ces droits sont menacés parce qu'ils ne sont pas reconnus dans la première partie de l'Accord du lac Meech qui traite des caractéristiques fondamentales du Canada. Peut-il expliquer pourquoi il est si convaincu que les droits des autochtones ne sont pas menacés quand les autochtones eux-mêmes, qui sont directement touchés par l'Accord, affirment qu'ils le sont? Est-il sensé mieux comprendre la situation que les peuples autochtones du Canada?

A mon avis, ce sont les déclarations du genre qui amènent les Canadiens à se poser de sérieuses questions sur la position du NPD et peut-être même sur la position du député. Il y a à peine quelques années, il était prêt à voter contre la constitution parce que les droits des autochtones n'y étaient pas reconnus. Aujourd'hui, alors que les autochtones du Canada affirment que l'Accord du lac Meech n'est pas dans leur intérêt, le député croit mieux juger qu'eux et décide de voter contrairement à leurs intérêts. Voudrait-il expliquer l'évidente contradiction dans sa position?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne vois rien d'aussi évident ou contradictoire. Lors de la dernière modification constitutionnelle, je m'inquiétais, comme beaucoup d'autres, de la situation particulièrement délicate où se trouvaient les autochtones à cause des circonstances du rapatriement, vu la relation entre les revendications des autochtones et la Couronne. Au moment du rapatriement, l'omission de certains termes de la constitution aurait alors sérieusement mis leurs droits en danger.

Je crois que la modification constitutionnelle à l'étude ne rapproche ni ne retarde le moment où les autochtones obtiendront la reconnaissance à laquelle ils ont droit et qu'ils réclament dans la société canadienne. Je conclus de l'exposé qu'ils ont fait devant le comité qu'ils craignaient, avec raison, d'être en quelque sorte exclus du processus constitutionnel en ne faisant pas prévoir dans l'Accord d'autres conférences constitutionnelles.

● (1600)

Je ne suis certes pas d'avis qu'il n'y aura plus jamais de conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones, même si l'Accord n'en prévoit pas. Le document ne les interdit pas non plus. Pour revenir sur mes propos de tout à l'heure, ces problèmes seront réglés politiquement, au moyen de conférences ou par un autre mécanisme, parce qu'il existe une volonté politique de les trancher.

Je n'ai pas à m'excuser de la position que j'ai prise à cet égard. J'ai eu maintes occasions, avant d'être député et depuis que je le suis, d'en discuter sérieusement comme religieux,

lorsque j'ai pris part au Projet Nord, et avec divers groupes et divers chefs de file autochtones dont plusieurs ont témoigné devant le comité. Je n'ai pas de leçon à recevoir de quiconque en la matière.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je vais poursuivre brièvement cette affaire et poser une question au député de Winnipeg—Birds Hill. Il a sûrement lu le rapport du comité mixte, notamment le chapitre 15 qui contient ses recommandations. J'espère que tous les députés le liront si le système des comités leur tient à cœur.

En ce qui concerne la question de remettre à l'ordre du jour des discussions constitutionnelles les droits des autochtones et, en particulier, leur droit à l'autonomie administrative, le comité fait des recommandations très fermes et très explicites, à commencer par la reprise du financement qui a été supprimé en juin dernier, à la fin d'une première tranche de conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones. Le comité mixte a en quelque sorte prévu dans le dernier chapitre de son rapport sur l'Accord constitutionnel tout un plan de travail à ce sujet.

Ce que je veux d'abord savoir du député, qui fait partie du comité sur la réforme de la Chambre des communes, c'est si ce genre de recommandation, soit une recommandation approuvée par tous les partis, aura à son avis une influence sur le gouvernement, compte tenu surtout du fait qu'elle reprend ce que George Erasmus avait demandé, à savoir la tenue d'une conférence constitutionnelle en 1990.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je crois qu'il y a manifestement deux volets à cette question. Le gouvernement devrait donner suite aux recommandations du comité au sujet des revendications des autochtones et au sujet du financement. Mais j'ai bien peur qu'un gouvernement et, quant à cela, un premier ministre qui ont fait si peu de cas de la réforme parlementaire depuis leur accession au pouvoir, en 1984, ne commencent à prendre de très mauvaises habitudes pour ce qui est de donner suite aux recommandations unanimes des comités. Je ne serais pas étonné que cela préoccupe certains députés conservateurs de l'arrière-ban en leur for intérieur, même s'ils ne veulent peut-être pas l'admettre. Le gouvernement n'a tenu absolument aucun compte des recommandations unanimes du comité permanent de la consommation et des corporations au sujet de l'irradiation des aliments. Il n'a pas tenu compte des recommandations que le comité a faites au sujet de la question à l'étude, mais aussi au sujet d'autres amendements. Il y a aussi d'autres exemples qui assombrissent les attentes de ceux qui ont participé à la réforme parlementaire en vue du renouvellement du système des comités et de la vie politique au sein des comités parlementaires, et qui pensaient que ce serait possible car le gouvernement donnerait vraiment suite aux recommandations des comités. Ces attentes ont commencé à s'estomper à cause de ce que le gouvernement a fait ou, plutôt, à cause de ce qu'il n'a pas fait, à savoir parce qu'il n'a tout simplement pas tenu compte des pressions et des recommandations des comités.